

Adresse de la commune de Dun-sur-Loir (Eure-et-Loir) qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l' Être suprême et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Dun-sur-Loir (Eure-et-Loir) qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l' Être suprême et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25763_t1_0369_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

A votre voix : toutes les communes se sont empressées de mettre à exécution cette mesure révolutionnaire. Nous n'avons pas été les derniers à remplir ce devoir sacré; depuis quelques décades nous avons mis la main à l'œuvre; et déjà nous avons la satisfaction; de pouvoir offrir à la République 12 000 livres de salpêtre, contenant très peu de sels étrangers, assés pur, pour faire de la poudre après un seul raffinage.

Nous n'avons épargné, ni soins, ni peines, ny dépenses, pour hater sa perfection, et sa fabrication.

Les republiquains ne calculent pas, quand il s'agit de forger la foudre, et les armes qui doivent exterminer nos ennemis. Lorsque Pitt et Cobourg, apprendront qu'une des plus petites communes de la République a fabriqué dans quelques jours assés de salpêtre pour foudroier la plus puissante de leurs armées : ils jugeront ce qu'ils doivent attendre d'un peuple qui sait créer, et multiplier à volonté les instruments de sa vengeance.

Citoyens : ce que nous vous offrons n'est que le prélude de nos travaux; malgré la position de notre commune située dans une plaine environnée d'eau; nous lessiverons jusqu'au dernier pouce de terre.

Nous avons applaudi dans le temps aux mesures révolutionnaires qui ont sauvé la République. Comme vous, nous avons jugé les conspirateurs athées, que le glaive de la loi vient de frapper. La République est imperissable; puisque vous avez mis à l'ordre du jour la justice, la probité; puisque vous avez rendu à l'homme vertueux, l'idée consolante de l'existence de l'être suprême, et de l'immortalité de l'âme.

Nous sommes pénétrés de respect pour vos sages décrets; nous avons en vous la confiance la plus entière : Ordonnés, demandés : aucuns sacrifices ne coutera à des citoyens, qui cherissent leurs législateurs et qui préfèrent la mort à l'esclavage. S. et F. »

BIQUEURE (*présid.*), LOGERETTE (*secrét. adj.*),
MICHELIN (*secrét.*), DUSSUD (*secrét.*).

e

[La comm. de Dun-sur-Loir, ci-dev' Chateaudun, à la Conv.; II prair. II] (1).

« Représentans du Peuple français,

Vous aviez détruit toutes les tyrannies. Vous aviez parlé aux Français le langage de la Raison et le fanatisme n'existait plus. Toutes les factions avaient succombé sous le glaive de la justice Nationale, lorsqu'il s'en est formé une d'autant plus dangereuse qu'elle affectait les dehors du patriotisme et que pour détruire la liberté elle en empruntait le langage. Dans le moment où vos décrets et les rapports du comité de Salut public annonçaient votre volonté bien déterminée de mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour, des scélérats travaillaient à détruire tous les principes de la morale, à dessécher le germe de toutes les vertus, et à rendre un peuple libre et généreux l'objet de l'exécution de l'Europe. Vous les avez démasqués. Ils ont été punis et les tyrans dont ils étaient les supots

ont encore vus leurs criminels complots détruits et renversés par le génie Républicain.

Vous avez fait plus. Vous avez prouvé à l'univers qu'en détestant le fanatisme, vous étiez bien éloignés d'adopter les principes monstrueux de l'athéisme. Vous avez hautement proclamé que vous reconnaissiez l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avez établi des fêtes qui par leur majesté rapeleront sans cesse les hommes à l'idée de l'auteur bien-faisant de la nature et graveront dans leur cœur les principes des vertus morales et civiques si essentiellement liées à un gouvernement libre.

Aucun de vos décrets n'a eu une aussi grande influence sur la marche de la révolution, elle est achevée. Vous pouvez y compter, le Peuple est éclairé, la calomnie contre ses vertueux Représentans ne trouvera plus aucun [mot illisible]; nos armées sont triomphantes, la liberté est établie sur des bases inébranlables et tous les thrones de l'Europe seront bientôt renversés.

Continuez, généreux défenseurs des droits de l'humanité, le gouvernement révolutionnaire est en activité, l'énergie du comité de Salut public s'est communiquée à toutes les administrations, les mesures les plus difficiles s'exécutent avec une rapidité inconcevable. Le Peuple seconde l'activité de ses magistrats. Tel est l'effet de la liberté et de l'esprit public bien dirigé, les sacrifices ne comptent rien lorsqu'ils sont faits pour la Patrie.

Avec quel effroy suivi de la plus profonde indignation n'avons nous pas appris l'attentat commis sur 2 représentans qui ont tant de droits à la reconnaissance de tous les français. La stupeur a été générale lorsqu'on a su leur danger. La joie a été universelle lorsqu'on a été certains qu'ils y étaient échappés. Il ne nous reste plus que le sentiment d'horreur que doit inspirer à tout vrai patriote, un aussi exécrable complot. Il n'est pas un seul de nos concitoyens qui n'envie le sort de l'immortel Geoffroy dut il périr de ses blessures.

Représentans, veillez à votre sureté, le sort de la France est attaché à votre conservation. Si vous vous apparteniez vous pourriez braver la mort, vous appartenez à la Patrie, elle veut que vous preniez des précautions pour assurer des jours dont elle a besoin. »

GIBAUT (*maire*), MARCAULT, DELAFORGE,
MANGER, CHERVIC, LAUVERNAT, TOUCHE, DO-
GER, MOREAU, BARBÉ, BORET, BORDOT, CORNU,
BIQUOU [et 4 signatures illisibles].

f

La Sté popul. de Bayonne félicite la Convention sur ses travaux et s'indigne de l'attentat (1).

g

[La Sté popul. d'Aunay à la Conv.; 5 mess. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Le just hommage que vous prescrivez de rendre à l'être suprême, annonce aux vrais patriotes que

(1) C 308, pl. 1198, p. 23. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

(1) Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

(2) C 309, pl. 1207, p. 7. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).